

Tableau récapitulatif des taux de cotisations prévoyance et maintien de salaire CCN de l'Immobilier

Tarifs appliqués à compter du 1^{er} janvier 2025

sous réserve de modifications liées à des évolutions réglementaires

Cotisations garanties prévoyance

Formule 1 Non Cadres		Formule 2 Non Cadres		Formule Cadres	
Tranche A	Tranche B	Tranche A	Tranche B	Tranche A	Tranche B
0,44 % TA	0,44 % TB	0,99 % TA	0,99 % TB	1,68 % TA	2,23 % TB

Tranche A : Salaire brut limité au plafond de la Sécurité sociale.

Tranche B : Salaire brut compris entre 1 et 4 fois le plafond de la Sécurité sociale.

Cotisation garanties maintien de salaire

Non Cadre / Cadre : 1,555 % TA + TB

Les cotisations toutes taxes comprises (TTC) présentées comprennent les taxes déterminées par les pouvoirs publics et en vigueur à ce jour. Si les taux de taxes applicables devaient être revus dans le cadre du Projet de loi de Finance de la Sécurité sociale (PLFSS), nous nous retrouverons dans l'obligation de réviser la cotisation exprimée ci-dessus.